

# RFC 4084 : Terminology for Describing Internet Connectivity

Stéphane Bortzmeyer  
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 17 mai 2005

Date de publication du RFC : Mai 2005

<https://www.bortzmeyer.org/4084.html>

---

Autrefois, tout était simple, il n'y avait qu'un seul type d'accès Internet : l'accès complet. Aujourd'hui, les offres sont bien plus éclatées : il y a la traduction d'adresse (NAT), le filtrage (plusieurs FAI bloquent le port 25 - celui du courrier - en sortie, pour gêner les vers Windows qui tentent d'émettre du spam), les passages obligatoires par des relais plus ou moins transparents.

Très peu de fournisseurs documentent ces restrictions.

Rien de plus agaçant que d'avoir payé l'hôtel pour avoir "une connexion Internet" avant de découvrir qu'elle ne donne pas accès au port 22 et qu'on ne peut donc pas faire du SSH vers ses serveurs lorsqu'on est en déplacement.

Une des raisons au manque de documentation est l'absence d'un vocabulaire commun pour décrire ces offres. Le marché ne peut fonctionner qu'en présence d'information et il n'y a pas d'information sans la standardisation des termes.

C'est ce à quoi s'attaque le RFC 4084<sup>1</sup>. Tâche difficile car, selon les mots de l'auteur, "il faut éviter d'utiliser un vocabulaire péjoratif". Il est en effet essentiel que ce vocabulaire soit utilisé par les fournisseurs d'accès. L'IETF n'a aucune autorité pour forcer l'usage de ces termes et ils doivent donc plaire à tous, clients et fournisseurs. D'autre part, il faut parler en termes de services pour l'utilisateur et évidemment pas en termes techniques, pour être compréhensible par le client.

Le RFC distingue donc notamment : "Connectivité Web", qui ne donne accès qu'à ce service, ce qui est le cas de beaucoup de points chauds WiFi, "Client seulement" (qui interdit la plupart des services "peer to peer" comme la téléphonie Skype ou comme BitTorrent), "Connectivité Internet filtrée" et "Connectivité Internet complète".

Peut-être verra t-on un jour une loi sur la protection des consommateurs obliger à décrire une offre de connexion Internet avec les termes du RFC 4084 :-)

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc4084.txt>